



Fair Cobalt Alliance  
L'Alliance du Cobalt Equitable

# Le système de crédit de cobalt

Pionnier de l'approvisionnement responsable

Un projet pilote développé par



&

**FAIRPHONE**

# Rôle de l'EMAPE dans la chaîne d'approvisionnement

- La RD Congo représente **70 % de la production mondiale de cobalt**.
- **Environ 10 à 20 %** de l'approvisionnement de la RDC, soit plus de 10 000 tonnes, provient des mines artisanales en 2021 (CI, 2022). Cela représente une valeur commerciale annuelle dépassant **1 milliard de dollars américains**.
- Le cobalt de l'EMAPE est mélangé à plusieurs niveaux de la chaîne d'approvisionnement des batteries, se retrouvant ainsi dans la majorité des chaînes de batteries en aval (OCDE, 2019).
- La demande de cobalt devrait **augmenter de 228 % d'ici 2050**, par rapport à 2022 (BloombergNEF, 2023).
  
- **150 000 et 250 000** femmes et hommes tirent directement leur revenu de l'EMAPE.
- **Plus de 40 sites miniers artisanaux** extraient activement du cobalt.
- **Cependant, les conditions de travail dangereuses** exposent ces hommes et femmes travailleurs acharnés, ainsi que les adolescents et les enfants, à des risques.
  
- **Une exploitation minière artisanale responsable** peut fournir un gagne-pain digne et servir de moteur pour le développement local, constituant un pilier de **l'approvisionnement responsable**.
- Pour permettre **des pratiques de production responsables à l'échelle du secteur**, des actions décisives et des investissements significatifs sont nécessaires de la part de tous les acteurs de la chaîne de valeur.

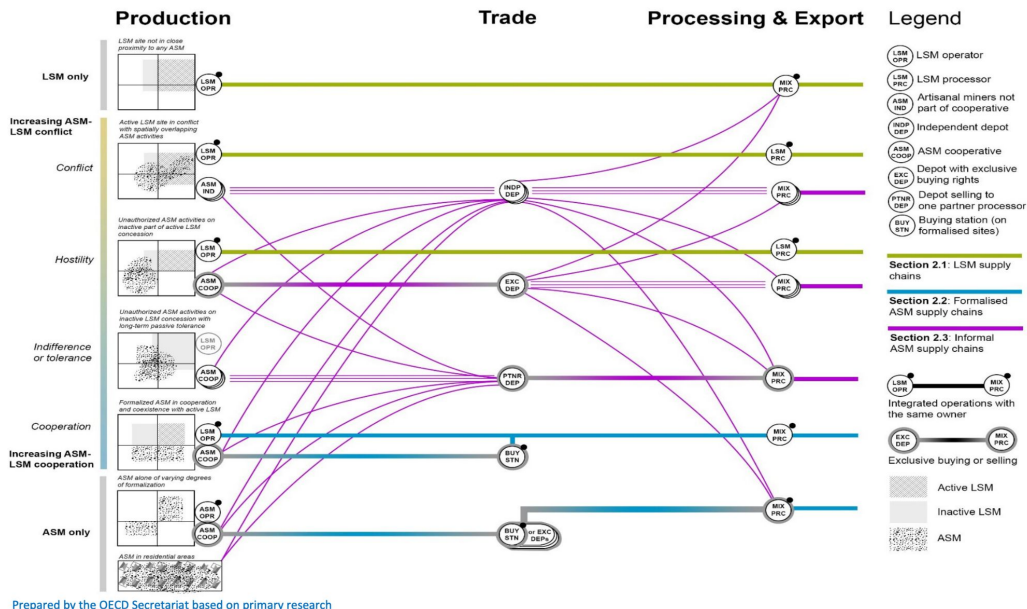


# Comme la chaîne d'approvisionnement en cobalt est complexe, la plupart des utilisateurs finaux peuvent supposer qu'ils ont des matériaux issus de l'EMAPE.

En termes simples, il est difficile de sourcer formellement des matériaux de l'EMAPE en tant qu'entreprise en aval.

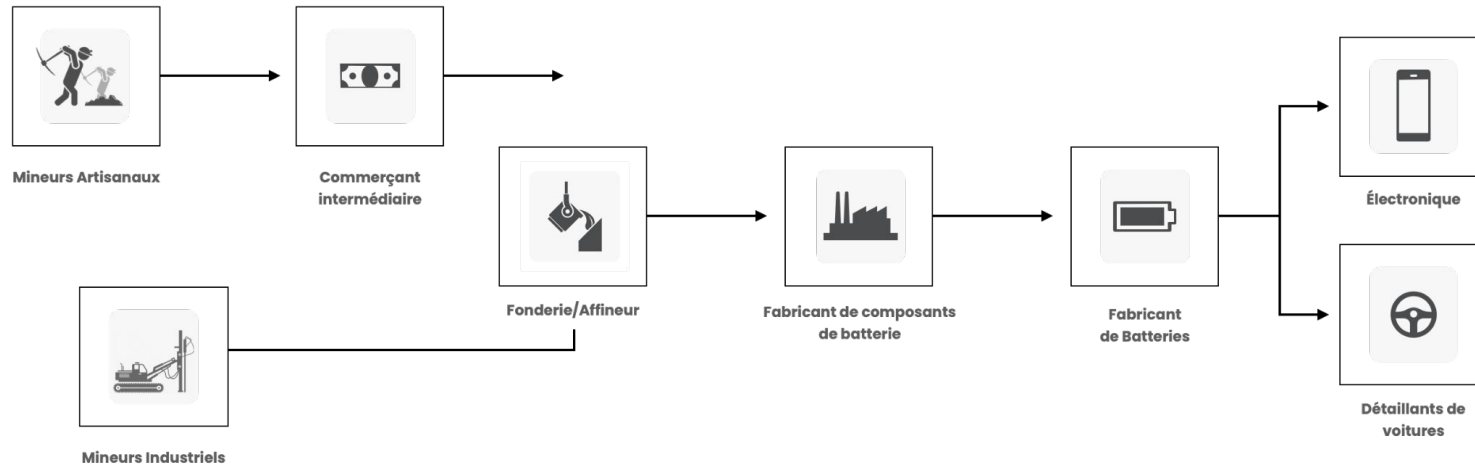
- Absence de canaux de marché officiels pour les matériaux de l'EMAPE.
- Chaîne d'approvisionnement complexe, à plusieurs niveaux et souvent opaque, allant de la mine à la batterie finale.
- Les relations avec les fournisseurs sont basées sur une multitude de facteurs tels que la technologie, la tarification et la qualité.
- Le traitement en petites quantités et la ségrégation sont pratiquement impossibles.

Cependant, les entreprises devraient supposer qu'elles ont des matériaux de l'EMAPE dans leurs produits à moins qu'elles n'aient mis en place des systèmes pour prouver le contraire, comme le démontre l'OCDE (2019).





# La question à un million de dollars : comment les entreprises en aval peuvent-elles avoir un impact positif sur les communautés minières ?



1. Il n'existe actuellement **aucun canal de marché officiel** pour le cobalt produit artisanalement.
2. Les chaînes d'approvisionnement, hautement complexes, à plusieurs niveaux et souvent opaques, vont **de la mine à la batterie finale** avec une influence minimale en tant qu'acteurs individuels.
3. Les relations avec les fournisseurs reposent sur une multitude de facteurs tels que la technologie, la tarification et la qualité.
4. Le traitement en petites quantités et la ségrégation sont **pratiquement impossibles**.

# Les crédits de minéraux responsables permettent aux entreprises en aval de contribuer à un impact positif en amont.

Le système de crédit permet aux entreprises d'investir dans l'amélioration progressive des sites de production artisanale de cobalt en fonction de leur empreinte en cobalt, en l'absence d'un approvisionnement direct en cobalt produit de manière responsable. Ainsi :

1. Il fournit des investissements pour financer l'amélioration progressive de l'EMAPE, basée sur l'utilisation de cobalt par une entreprise en aval, c'est-à-dire son "empreinte d'utilisation de matériau".
2. Il met à disposition sur le marché un approvisionnement responsable en cobalt provenant de l'EMAPE, sans être intégré dans une chaîne d'approvisionnement spécifique, mais disponible pour tous.
3. Il permet aux entreprises en aval de prendre en compte leur utilisation de cobalt (non traçable/non certifié) et de faire face aux risques importants dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt.
4. Il permet à la coopérative EMAPE d'avoir davantage de propriété pour définir les investissements nécessaires dans des domaines d'impact prédéfinis et offre une incitation à augmenter les volumes échangés par le biais de la coopérative, préparant ainsi le terrain pour des pratiques commerciales plus équitables et un commerce formel.

Tout cela se fait sans perturber les chaînes d'approvisionnement physiques existantes, ce qui signifie qu'aucun coût supplémentaire n'est créé et que les fonds dépensés bénéficient directement à l'EMAPE..





**Cobalt Credits**

## En Amont



Investissement ESG  
Production



Crédits  
Réclamation correspondante

## En Aval



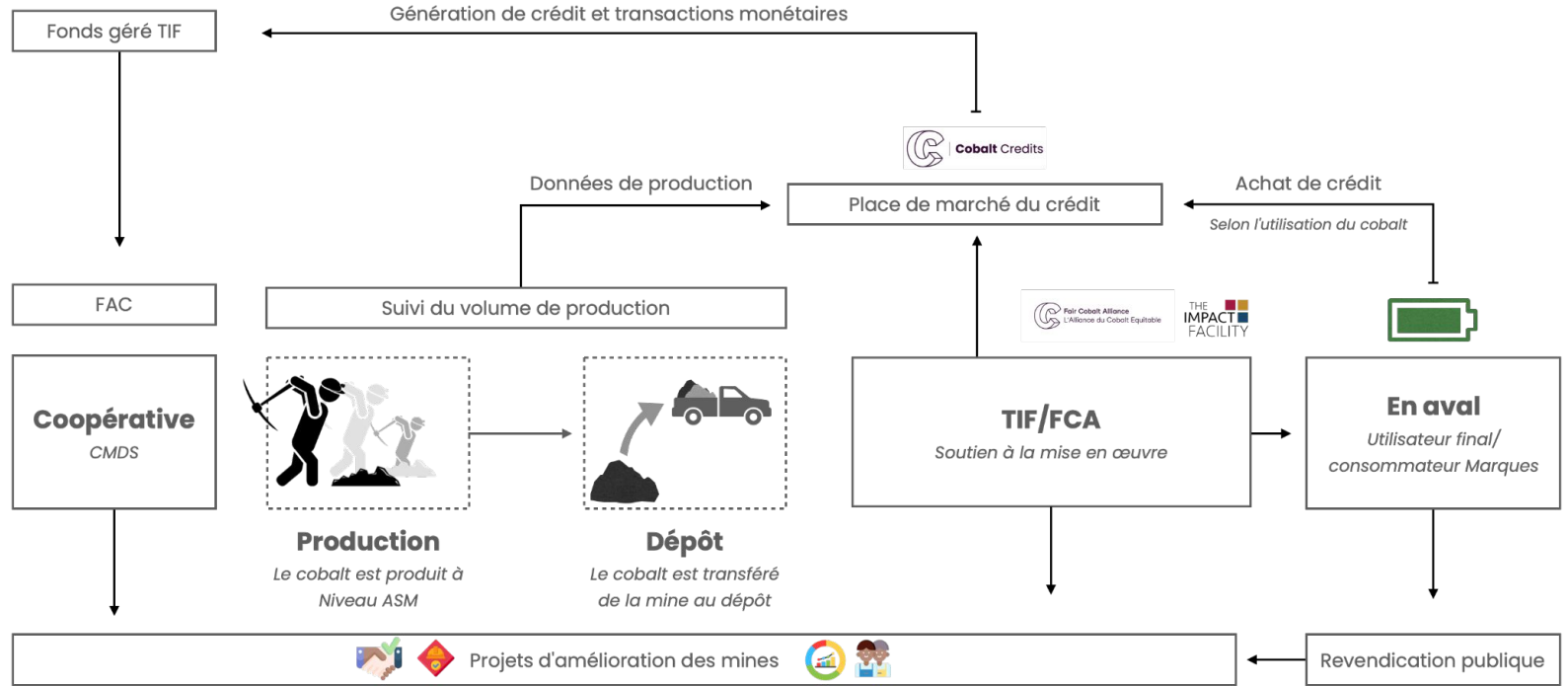
# Le système de crédit comprend plusieurs composants.

1. **Suivi de l'origine de la mine** est réalisé à l'aide de données vérifiables de production/vente et de suivi des matériaux sur le site de la mine jusqu'à ce que le matériau soit échangé hors site.
2. **Des critères d'éligibilité** minimaux avec des indicateurs de performance basés sur le Cadre de la Gestion Avancée des Stocks (ASM) pour le cobalt déterminent si les mineurs de cobalt de la Gestion Avancée des Stocks (ASM) peuvent rejoindre le système.
3. **Des investissements d'impact de crédit sont réalisés à mesure que les mines de l'EMAPE s'engagent dans des améliorations progressives et peuvent sélectionner des investissements avec les revenus de crédit dans des domaines d'impact ESG prédéterminés conformes à des normes internationalement reconnues telles que le Cadre Normatif du Cobalt de la RMI pour la Gestion Avancée des Stocks (ACNF).**
4. **La tarification des crédits** est calculée comme un prix par quantité de cobalt utilisée dans les produits en aval.
5. **Les réclamations et les communications** sont réglementées par des règles concernant des réclamations vérifiables et normalisées par les acheteurs de crédits.
6. **La gouvernance financière** du fonds de crédit est gérée par l'Impact Facility. Les revenus de crédit sont alloués aux priorités sélectionnées par des représentants de différents segments de travailleurs actifs sur le site.
7. **L'assurance et la vérification sont assurées par une documentation détaillée et une gestion des données, ainsi que par une vérification de deuxième ou troisième partie.**





# Le système de crédit de cobalt

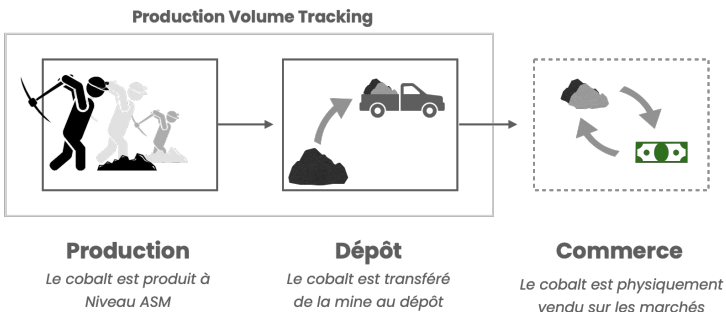




# Les crédits sont générés en fonction du volume de production des partenaires AMP.

## Indicateurs de production

- Un crédit de cobalt représentera une tonne de cobalt produite par le partenaire AMP.
- Ceci est calculé en prenant la teneur moyenne en cobalt (5%) du minerai produit et suivi par le partenaire AMP.
- Les volumes de production sont suivis au niveau de la mine, depuis la fosse jusqu'au transport vers l'entrepôt, afin de garantir que le cobalt inclus dans le système de crédit provient du partenaire AMP.
- Points de preuve : Les documents d'exportation sont vérifiés par SAEMAPE, CEEC, et triangulés par les données de la coopérative.



# Les AMP peuvent faire partie du système de crédit s'ils satisfont aux critères d'éligibilité minimaux.

Les prérequis d'éligibilité sont conformes aux directives de diligence de l'OCDE et au code CRAFT (modules 1-3) :

- L'AMP fonctionne légitimement (selon l'OCDE : efforts de bonne foi).
- L'AMP n'est pas associée aux risques de l'Annexe II de l'OCDE nécessitant un désengagement immédiat.
- Gouvernance organisationnelle de base et tenue de registres.
- Engagement envers la transparence et le partage régulier de données ESG et de production.
- Engagement envers des améliorations progressives.

Actuellement, seules les mines ayant une relation de travail avec la Fair Cobalt Alliance font partie du système de crédit, car elles ont démontré une volonté active d'amélioration tout en respectant les critères minimaux.





# L'allocation des revenus de crédit sera décidée par un comité représentatif de travailleurs.

Une gouvernance appropriée des revenus générés par les ventes de crédits est nécessaire, ce qui inclut **la garantie de la voix de la coopérative et d'autres parties prenantes dans la détermination des priorités d'investissement**, dans le cadre donné par les indicateurs ESG :

- Un comité dédié à l'allocation des fonds (FAC) est créé, composé de représentants des différents segments de travailleurs, y compris les femmes laveuses, les creuseurs et les transporteurs.
- Les différents groupes articulent les priorités de développement de la mine et votent pour déterminer les projets prioritaires.
- Le comité de fonds inclut des membres non votants : des membres de la coopérative et de la FCA pour superviser le processus, ainsi qu'un membre de SAEMAPE pour fournir des conseils.
- La conception, le développement et la mise en œuvre des projets sont basés sur des budgets semestriels et comprennent des objectifs clairement définis et des indicateurs de performance (KPI) d'impact.
- Les interventions proposées contribuent à l'impact dans des "buckets d'investissement" prédéfinis qui améliorent progressivement les performances de la mine conformément aux normes internationalement reconnues (voir la diapositive suivante).
- Des réunions trimestrielles du comité pour suivre les progrès et recevoir des rapports financiers, guidées par le personnel de la FCA, de la coopérative et des autorités gouvernementales (SAEMAPE).



# Les investissements proposés contribuent à des améliorations ESG afin de progressivement atteindre des normes internationalement reconnues.

Seaux d'investissement

Quatre principes\*



## Bonne Gouvernance

Sous-Thème 1 : Conformité légale et lutte contre la corruption

Sous-Thème 2 : Non-discrimination et représentation

Sous-Thème 3 : Tenue de livres et gestion financière



## Des conditions de Travail Sûres et Dignes

Sous-Thème 1 : Prévention des accidents et des maladies

Sous-Thème 2 : Accès à l'eau propre et aux installations sanitaires

Sous-Thème 3 : Réparation du travail des enfants et du travail forcé



## Protection de L'Environnement

Sous-Thème 1 : Gestion des produits chimiques et de la pollution

Sous-Thème 2 : Gestion des déchets

Sous-Thème 3 : Planification environnementale



## Développement économique inclusif

Sous-Thème 1 : Rémunération équitable et commerce transparent

Sous-Thème 2 : Augmentation de la rétention de la valeur

Sous-Thème 3 : Résilience économique

\* En conformité avec les normes internationalement reconnues



# Les crédits de cobalt sont tarifés par tonne.

- **Un crédit représente** une tonne de cobalt produite selon les critères d'éligibilité minimum.
- **Le prix d'un crédit** se compose d'une prime et de frais administratifs. La prime est entièrement investie dans des améliorations sur le site minier conformément aux indicateurs ESG. Les frais administratifs couvriront les coûts de fonctionnement du système de crédit, ainsi que les frais juridiques et d'audit.
- **La prime** est fixée à un prix fixe de 5000 USD par crédit/tonne, équivalant à environ 10 % du prix moyen du cobalt au cours des 3 dernières années.
- **Les acheteurs** de crédits de cobalt doivent savoir combien de cobalt ils utilisent dans leur produit afin d'acheter une quantité (partielle) équivalente de crédits (empreinte de cobalt)\*.

\*Des exemples de calculs d'empreinte de cobalt sont disponibles sur demande.



# Les entreprises en aval peuvent revendiquer leur contribution à l'impact.

Les réclamations comprennent au minimum les éléments suivants :

- Nom de l'entreprise
- Articulation absolue du nombre de crédits achetés / montant dépensé
- Articulation relative de l'achat de crédits par rapport à l'empreinte de cobalt propre dans une période donnée
- Liste des améliorations ESG (co-)financées par l'achat de crédits..

*Cela pourrait aboutir à une réclamation exemple (pilote) telle que :*

*"L'entreprise a investi X montant en USD pour améliorer l'exploitation minière de cobalt de la Gestion Avancée des Stocks (ASM) en RDC, en achetant X quantité de crédits de cobalt, représentant X % du cobalt utilisé dans notre produit en l'année X. Les fonds investis permettront des améliorations dans XYZ (nom des indicateurs ESG), ce qui rapprochera le site minier de la satisfaction des normes pour une Gestion Avancée des Stocks (ASM) de cobalt responsable."*



# Et l'assurance est assurée par différents niveaux de validation

L'impact et les dépenses sont validés par une vérification de deuxième ou troisième partie pour garantir la mise en œuvre correcte du système et l'exactitude des réclamations faites par les acheteurs de crédits.

- Évaluation de **l'impact** de référence : Données ESG de deuxième partie issues des enquêtes de suivi et d'évaluation et des enquêtes de perception (deuxième partie par FCA).
- Évaluation **des données de production** à mi-parcours (lors de l'achat de crédits) : Bien que les données de production soient collectées en continu, une vérification supplémentaire des données de production sera effectuée à mi-parcours (deuxième partie par FCA).
- **Assurance de l'impact et de la production** de fin d'année : Vérification de troisième partie des a) données de production et b) données ESG.
- **Vérification de l'utilisation des fonds** : Rapport et validation du plan d'investissement coopératif (deuxième partie par FCA), ainsi qu'une assurance/audit global annuel des comptes (tiers).
- **Vérification des réclamations** des acheteurs de crédits : Vérification et approbation de la réclamation par FCA (deuxième partie) et assurance/audit externe de l'entreprise (troisième partie).





A photograph of a mining site. In the foreground, a person wearing a green jacket, a green head covering, and dark boots stands next to a black bicycle with a rear rack. They are looking towards the right. The ground is dry and dusty. In the middle ground, there are several large, cylindrical sacks made of white material, some with orange straps. To the left, there is a makeshift tent or shelter made of orange plastic sheeting. In the background, a person is standing on a rocky ledge. The background features a large, eroded hillside under a clear blue sky.

# Merci.

Contactez-nous au:  
[secretariat@faircobaltalliance.org](mailto:secretariat@faircobaltalliance.org)

La Fair Cobalt Alliance est gérée par The Impact Facility, qui sert de secrétariat permanent.

The Impact Facility est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni ; numéro d'enregistrement de la charité :  
1181077, siège social : Avening Park, West End, Tetbury, GL8 8NE.